Nations Unies S/PRST/2005/39**



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 août 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5248e séance du Conseil de sécurité, tenue le 19 août 2005, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction du bon déroulement des élections présidentielles en Guinée-Bissau et de la proclamation des résultats définitifs du scrutin par la Commission électorale nationale, qui marque une étape importante vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le Conseil prend acte du recours formé devant la Cour suprême de justice par l'un des candidats et encourage vivement toutes les parties à honorer leurs engagements et à accepter le verdict final de la Cour. Il leur demande instamment de s'abstenir de tous actes de nature à mettre en cause la marche vers la paix et la stabilité en Guinée-Bissau.

Le Conseil rend hommage à la population de Guinée-Bissau pour sa participation encourageante à cette consultation électorale.

Le Conseil rend hommage aux partenaires et voisins de la Guinée-Bissau, qui lui ont prêté un concours indispensable pour la tenue des élections. Il félicite aussi les observateurs internationaux qui ont joué un rôle essentiel dans l'ensemble du pays et se félicite de ce qu'ils aient déclaré les élections présidentielles libres, régulières et transparentes.

Le Conseil exprime sa gratitude à l'Union africaine, à la Communauté des pays de langue portugaise, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne, à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, à l'Envoyé spécial du Président de l'Union africaine, au Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau et au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), aux partenaires bilatéraux et aux institutions financières internationales pour la contribution qu'ils lui ont apportée. Le Conseil souligne l'importance de leurs efforts diplomatiques opportuns visant à promouvoir le dialogue national et le respect de l'état de droit.

** Deuxième retirage pour raisons techniques.

05-46608** (F) 230805 230805



Étant donné les problèmes auxquels la Guinée-Bissau doit encore faire face, le Conseil invite instamment toutes les parties nationales et internationales concernées à réaffirmer leur attachement à la paix et à la démocratie en Guinée-Bissau et engage les partenaires bilatéraux du développement de la Guinée-Bissau, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies à accroître leur appui au développement économique et social, à la consolidation des institutions du pays ainsi qu'à la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, en particulier en fournissant d'urgence un concours financier et technique à court terme, et en participant activement à la table ronde des donateurs qui doit se tenir en novembre 2005.

En conséquence, le Conseil accueille avec satisfaction la décision prise par le Conseil économique et social, le 26 juillet 2005, de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur la Guinée-Bissau et félicite le Groupe de son travail.

Le Conseil invite le Secrétaire général à présenter des recommandations, dans son prochain rapport, concernant la mise à jour du mandat et du rôle du BANUGBIS dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau au-delà de la période de transition. »